



# Livret de rentrée 24/25

LES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR L'ANNÉE

509 chemin de Chantemerle  
73 000 Chambéry

04 79 70 14 15

ce.0731020m@ac-grenoble.fr

« Tous les enfants  
partagent la  
capacité d'apprendre  
et de progresser. »

ARTICLE L 111-1 DU CODE DE L'ÉDUCATION

## DÉPLACEMENTS DOUX

N'oubliez pas la trottinette ou le vélo pour venir à l'école : bons pour la sécurité, la santé, le portefeuille et la planète !

Et en voiture, pour la sécurité de toutes et tous, merci de bien respecter les places de stationnement.



Nous vous souhaitons une très belle année scolaire, riche en apprentissages et en rencontres. Notre thème fil rouge de l'année sera : "la nature en ville" ! Ce thème nous permettra de poursuivre la dynamique lancée avec notre labellisation "Ecole en démarche globale de développement durable", obtenu en juin 2024.

Bienvenue aux nouvelles et nouveaux élèves que nous scolarisons en cette rentrée, ainsi qu'à leurs parents !



## L'ÉQUIPE de l'école

### Les enseignant·es

|        |                                 |
|--------|---------------------------------|
| CP A   | Virginie MARIOTTI               |
| CP B   | Céline MARCHAND<br>Marie REGENT |
| CP-CE1 | Julianne RICO<br>Elsa PLANARD   |
| CE1-2  | Catherine FOSSOUX               |

|                  |                                               |
|------------------|-----------------------------------------------|
| CE2              | Clémentine GEGOUT                             |
| CM1-2 A          | Françoise SUHR<br>Christel ROCHAIX            |
| CM1-2 B          | Isabelle DENEUFVE<br>Brice MARTIN (direction) |
| remplaçant UPE2A | Hervé PORRAZ<br>Camille FORTUNATO             |



### Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés)

|             |                 |
|-------------|-----------------|
| maitresse E | Christine BLANC |
|-------------|-----------------|

Le RASED se situe au 2e étage.

|                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| psychologue scolaire | Vincente ROCHAT |
|----------------------|-----------------|

Contact : 04 79 72 29 68.

### Les AESH (Accompagnant·e d'Elèves en Situation de Handicap)

Eve-Anne ROUSSELIN, Aurélie ZANARDI

**Le personnel de la mairie :** tous les temps périscolaires (accueils, cantine, temps récréatifs, études) sont gérés par la mairie de Chambéry.

Coordonnateur périscolaire : Frédéric LAFONT, bureau au 2e étage.

Contact : 06 45 63 71 63 f.lafont@mairie-chambery.fr

## Que faire en cas d'absence de votre enfant ?

### si l'absence est prévisible :

prévenir l'enseignant-e  
le plus tôt possible  
(cahier de liaison, mail...)



**dans tous les cas, pensez à prévenir aussi le périscolaire !**

### si l'absence n'est pas prévisible :

appeler l'école avant 8 h 30 (répondeur)  
pour informer l'équipe enseignante  
de la durée et du motif de l'absence

## Et en cas d'absence d'un-e enseignant-e ?

Nous contactons l'inspection afin de déclencher un remplacement et vous communiquons l'information au plus vite.

Si aucun-e remplaçant-e n'est disponible, les élèves présents sont répartis dans les autres classes. Dans ce cas, les parents concernés peuvent garder leur enfant à la maison.

➡ **BON À SAVOIR : DANS CE CAS, SI L'ENFANT EST INSCRIT À LA CANTINE, CELLE-CI SERA FACTURÉE.**

## Comment obtenir un certificat de scolarité, des bulletins ?

Pour le **certificat de scolarité**, faire la demande par mail à l'école.

Les **bulletins scolaires** de l'année en cours et des années précédentes sont désormais disponibles en ligne sur  <https://educonnect.education.gouv.fr>



### Horaires de classe

lundi, mardi, jeudi et vendredi

**8 h 30 ➡ 11 h 45**

**13 h 45 ➡ 16 h 30**

accueil 10 minutes avant la classe,  
à 8 h 20 et 13 h 35



### Jours fériés

- lundi 11 novembre 2024 (armistice 1918)
- jeudi 8 mai 2025 (victoire 1945)
- jeudi 29  
et vendredi 30 mai 2025 (Ascension)
- lundi 9 juin 2025 (Pentecôte)

### Vacances scolaires

Toussaint : 19 octobre > 4 novembre

Noël : 21 décembre > 6 janvier

Hiver : 22 février > 10 mars

Printemps : 19 avril > 5 mai

Vacances d'été :  
le samedi 5 juillet 2025



## Quelques projets en quelques dates...

» au mois de septembre  
**réunions de rentrée**

» vendredi 11 octobre  
**élections des délégué-es parents & élèves**

» mardi 15 octobre au soir  
**repas partagé des terroirs**

» mardi 5 novembre  
**photos de classe**



» jeudi 7 novembre  
**journée contre le harcèlement scolaire**



» mardi 18 février  
**Carnaval de l'école**

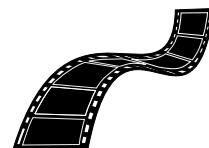
» vendredi 23 mai  
**Olympiades**



**EPS** : cycle natation pour plusieurs classes, projet rugby, classe voile et classe verte et, nouveauté, un cross pour l'école.

**Anglais** : une assistante des États-Unis sera présente cette année

**Ecole et cinéma** : toutes les classes assistent à des projections de films du patrimoine au cinéma



**Fresque** : toutes les classes travailleront cette année avec une artiste peintre au printemps pour réaliser une fresque sous le préau extérieur sur le thème de la montagne

Et également **une chorale, des sorties culturelles...**



# Pour les parents

## NOUS RENCONTRER

La réunion de rentrée organisée par chaque enseignant·e en septembre est très importante. Il est aussi utile de se rencontrer individuellement au cours de l'année.

### ENSEIGNANT·ES

L'équipe enseignante est à votre disposition pour vous rencontrer.

N'hésitez pas à demander un rendez-vous !

Attention, le portail n'est en aucun cas un lieu adapté pour des discussions à propos de la scolarité de votre enfant.

### DIRECTEUR

Le directeur est déchargé de sa classe **le lundi** pour le travail de direction. Vous pouvez être reçu·es sur rendez-vous (le contacter par mail ou téléphone).

## L'ASSOCIATION DE PARENTS (APE)

Depuis 2022, l'association regroupe les parents d'élèves de maternelle et d'élémentaire qui organisent des actions tout au long de l'année : ventes de gâteaux, tombola, fête de l'école...

La présence de l'APE à l'école est très précieuse et ils ont besoin de monde : n'hésitez pas à les rejoindre, pour un coup de main ponctuel ou une participation plus régulière !

Contact : [ape.chantemerle73@gmail.com](mailto:ape.chantemerle73@gmail.com)



ASSOCIATION DES  
PARENTS D'ELÈVES DE  
L'ÉCOLE  
CHANTEMERLE



LA PAGE FACEBOOK  
DE L'APE !



## Cotisation pour la coop'

La coopérative scolaire développe l'esprit de solidarité entre les élèves et améliore la vie dans l'école.

L'argent est utilisé pour des achats et projets pour les classes & des sorties culturelles et sportives.

Les financements viennent de l'APE, des subventions, des actions tout au long de l'année mais d'abord et surtout de vos cotisations !

Aussi, nous vous demandons de verser par chèque\* à l'ordre de "coopérative de l'école Chantemerle" :

- 20 € pour le 1er enfant dans l'école
- ou 30 € pour la famille, s'il y a plusieurs enfants à l'élémentaire

(\*Les chèques seront encaissés entre le 5 et le 10 octobre, sauf mention contraire de votre part. Les espèces sont aussi acceptées.)

Ces montants sont des minimums, vous pouvez donner plus en fonction de vos possibilités.

Les dons supérieurs à 250 € sont déductibles des impôts (pour les particuliers comme pour les entreprises).



## REPRÉSENTEZ LES PARENTS

Tous les parents de l'école peuvent voter pour élire leurs représentant·es au Conseil d'école.

Ceux-ci participent aux discussions sur le fonctionnement de l'école : inclusion des élèves handicapés, restauration scolaire, hygiène, sécurité, activités sportives ou culturelles, etc. Vous pouvez d'ores et déjà nous contacter si vous souhaitez être candidat·e à ces élections (il suffit d'être parent d'élève !)



# Documents à nous rendre

## Un règlement intérieur pour le bien-être de toutes et tous



C'est un document essentiel :  
il fixe les règles de fonctionnement de l'école.  
Le résumé en « 6 règles de vie » à signer est en dernière page du cahier de liaison.

## Et si on s'abonnait ?

Pour encourager la lecture,  
un abonnement à une formule  
avec 8 livres vous est proposé :  
"L'école des loisirs".  
Une bonne idée pour votre  
enfant !



## Fiche de renseignements



Elle est déjà pré-remplie avec les données  
que nous avons sur votre enfant.  
Merci de la vérifier et de modifier au stylo  
rouge les informations incorrectes.

## Fiche urgence



Elle doit être complétée avec les données  
concernant la santé de votre enfant.  
Elle est remise aux secours en cas de besoin.

## Fiche d'autorisation photo



Elle est nécessaire pour le site  
internet de l'école.

## Assurance scolaire



Nous fournir une attestation qui  
mentionne « Responsabilité civile » et  
« Individuelle accident ».  
Une brochure avec une proposition d'assurance vous  
est fournie dans les documents de rentrée.

**RAPPEL : aucun médicament ne  
peut être administré à l'école.**

Si votre enfant présente un  
problème de santé (allergies,  
maladies chroniques  
(asthme...)) nécessitant des  
mesures particulières dans le  
cadre scolaire, un PAI pourra  
être mis en place. Faire la  
demande auprès du directeur.

## Récapitulatif des documents à retourner à l'enseignant·e de votre enfant :

- ✓ la FICHE D'URGENCE complétée
  - ✓ la FICHE DE RENSEIGNEMENT modifiée si nécessaire
  - ✓ l'ATTESTATION D'ASSURANCE scolaire avec les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident »
  - ✓ la FICHE D'AUTORISATION PHOTO signée
  - ✓ le CHÈQUE pour la coopérative scolaire (20 € ou 30 €)
  - ✓ éventuellement, les coupons d'abonnement avec le règlement
- avant le vendredi 13 septembre 2024**